

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 NOVEMBRE 2020

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Conventions d'objectifs et
de moyens avec l'IFEP
(insertion, formation,
éducation, prévention)**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 novembre 2020
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 27 novembre 2020
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 novembre 2020

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 26 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 novembre deux mille vingt, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Monsieur RICHARD, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

Avaient donné procuration :

Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Madame SLEMPKES à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur NDIAYE à Monsieur HAÏAT
Madame RHONE à Monsieur RICHARD
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame de CIDRAC

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20201126-20-F-04-DE
Date de télétransmission : 27/11/2020
Date de réception préfecture : 27/11/2020

N° DE DOSSIER : 20 F 04

OBJET : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'IFEP (INSERTION, FORMATION, EDUCATION, PREVENTION)

RAPPORTEUR : Madame ANDRE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le quartier du Bel Air est un quartier situé au sud du territoire de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

Depuis plusieurs années, la Ville mène une politique active pour dynamiser et valoriser ce quartier marqué par des fragilités sociales et des problématiques très spécifiques.

La Ville a porté d'ambitieux programmes de réhabilitation telle la construction de la place des Rondes. Elle accompagne un important travail de valorisation du patrimoine immobilier en lien avec les bailleurs et elle a installé un nouvel équipement culturel (la Micro Folie) et des espaces sociaux (Maison des projets, le 6C).

Le projet « Cœur des Sources » va permettre, à terme, la démolition et reconstruction d'un équipement sportif, d'une école et l'installation du conservatoire en lisière de ce quartier.

La Ville est convaincue que le bien vivre ensemble est un élément essentiel de la qualité de vie sur son territoire et elle mène depuis 2018 des actions innovantes pour créer et renforcer le lien social entre les habitants. Le projet AXIOM illustre pleinement cet engagement.

Pour mettre en valeur les atouts et le dynamisme de ce quartier, la Ville s'est engagée dans une démarche de labellisation « Ecoquartier ». Fin 2019, le Bel-Air a reçu – sur proposition de la commission régionale ÉcoQuartier – un avis favorable de la commission nationale et compte parmi les lauréats 2019 au label 3

Enfin, la ville en lien avec, la Soucoupe, les associations de quartiers et l'IFEP, a renforcé ses animations à destination des 11/ 25 ans cet été. Une multitudes d'actions sportives, éducatives, culturelles ainsi que plusieurs séjours et chantier éducatifs ont été mis en œuvre et ont rencontré un franc succès auprès du public cible.

Pour autant, malgré la préoccupation constante de la Ville et son engagement pour la qualité de vie de ses habitants, le quartier du Bel Air est confronté depuis plusieurs semaines à des difficultés nouvelles. Le quartier a été le théâtre d'affrontements entre de jeunes adultes du territoire et des collectivités voisines.

Ces phénomènes, ponctuels et similaires à d'autres villes, ont été renforcés par la sortie de la période de confinement et par la forte présence sur le territoire d'établissements scolaires de seconds degrés.

La récurrence de ces incidents impose une réponse coordonnée entre les services de la Ville, les partenaires institutionnels et les collectivités voisines.

Ainsi, sur la question du maintien de l'ordre, une coopération renforcée de la Police Municipale avec l'Etat, la Police Nationale et les villes voisines a été mise en place améliorant sensiblement la réactivité et l'efficacité des interventions. Pour assurer une plus grande présence sur le terrain, la Ville a fait le choix de créer une unité chargée de l'ilotage. Ces agents ont pour vocation, en plus de leurs missions de maintien de l'ordre, d'assurer un contact étroit et régulier avec la population du Bel Air.

Pour autant, la réponse doit être globale. En lien avec le Département qui cofinancera cette action à hauteur de 30 000€, l'IFEP, association de prévention spécialisée, a été sollicitée pour intervenir sur le territoire du Bel Air.

Son approche, identique à celle de la « prévention spécialisée » permet l'accompagnement des jeunes rencontrés et leur orientation vers les professionnels des institutions de prise en charge éducatives, sanitaires, sociales et d'insertion.

Les publics concernés par l'action éducative réalisée par l'association IFEP sont des jeunes en grande difficulté, en souffrance, en marge des dispositifs de droits communs, en rupture sociale et familiale.

L'action s'adressera en priorité aux jeunes de 10 à 25 ans en situation de rupture avec leur milieu habituel ou qui risquent de s'y trouver si une action éducative et sociale adaptée n'est pas menée précocement.

Il s'agit de prolonger de l'expérience de trois mois (juillet, août, septembre 2020) positive portée par la Ville et le Département. Un suivi régulier sera organisé avec des points d'étapes pour ajuster au mieux cette action.

Selon les résultats obtenus, il est prévu d'étudier, en partenariat avec le Département, la possibilité de pérenniser la présence régulière d'éducateurs sur le terrain en lien avec des collectivités.

La présente délibération porte donc sur l'adoption d'une convention de trois mois et sur l'ouverture des crédits budgétaires correspondants la décision modificative n°4 du budget principal de la Ville suivante pour permettre le versement de la subvention :

- | | |
|--|------------|
| • Subvention aux associations | + 50 000 € |
| • Subvention de fonctionnement département | + 30 000 € |

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la Ville et l'IFEP,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant,
- D'autoriser Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet du Département.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

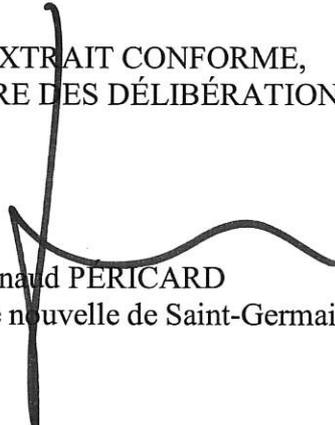
À L'UNANIMITÉ, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ s'abstenant,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la Ville et l'IFEP,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant,

AUTORISE Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet du Département.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

AVENANT n°1

A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
ET L'ASSOCIATION IFEP

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Ville de Saint-Germain-en-Laye, représentée par son Maire,
Monsieur Arnaud PERICARD,
Désignée ci-après par « la Collectivité »

D'UNE PART,

ET :

**L'Association INSERTION FORMATION EDUCATION
PREVENTION (IFEP)**, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en Sous-
Préfecture de Saint-Germain-en-Laye le 1^{er} novembre 1997 agréée selon les
dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 1972, ayant son siège 53, rue du
Révérend Père Christian Gilbert à Asnières, n° **SIRET : 417 734 092 00 97**,
représentée par son Président, Monsieur Thierry OLIVE,
Désignée ci-après par « l'Association IFEP ».

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Par le présent avenant, il convient de prolonger la convention signée entre
l'IFEP et la ville de Saint-Germain-en-Laye et d'ajuster les moyens humains au
titre de l'action de Prévention Spécialisée, jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 1 :

Les deux éducateurs recrutés au 1^{er} juillet 2020 sont prolongés jusqu'au 31
décembre 2020. Un troisième éducateur vient renforcer ce binôme et sera recruté
à compter du 15 octobre 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2 :

Pour les 3 mois supplémentaires, il faut prévoir un budget complémentaire de :
50 000 € ;

40 000 € de salaires et charges pour les 3 éducateurs ;

10 000 € pour financer les actions d'accompagnements et des chantiers éducatifs
visant l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans.

Article 3 :
Tous les autres articles restent inchangés.

Article 4 :
Le présent avenant prend effet à compter de sa signature.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 1^{er} octobre 2020

Pour l'IFEP,
Le Président

Thierry OLIVE

Pour la Municipalité,
Le Maire,

Arnaud PERICARD